CNOM MAI 2025

ACTUALITES VVS

LA CRIP

- Commission de Recueil des Informations Préoccupantes
- Dépend du conseil départemental
- 02 43 59 57 89
- Concerne tous les signalements de l'enfance en danger
- Violences physiques ou psychologiques, défaut de soins….
- Avec ou sans l'accord des parents

UAPED

- Unité d'Accueil Pédiatrique des Enfants en Danger
- 24/24 7/7

- Pas en Mayenne

DEVOIR DU MÉDECIN

- Pas d'obligation de dénoncer
- Mais obligation de protéger
- Donc, quand le médecin a connaissance ou soupçonne des violences physiques ou psychologiques, il doit agir
- Concerne tous les médecins, quels que soient leur statut et leur mode d'exercice

COMMENT ?

- En saisissant la CRIP ou l'UAPED
- En saisissant le procureur ou les forces de l'ordre si danger immédiat
- En hospitalisant un enfant en danger
- Même sans l 'accord de la victime (ou des parents si victime mineure)
- Depuis 2022, si le médecin s'est trompé, il ne peut plus être attaqué par les instances ordinales ou judiciaires

EXEMPLE 1

- Homme de 96 ans, atteint de Parkinson sévère, vit chez son fils
- Le fils, plein de remords, explique à son médecin traitant, que, la veille, il a frappé son père avec une casserole parce qu'il avait (encore) cassé une tasse. Le père est tombé, a vomi, puis a repris ses activités

- Que doit faire le médecin? (précisons qu'il n'est pas le MT du père)

EXEMPLE 1

- 1- s’enquérir de l’état de santé du père !
- 2-hospitalisation du père
- 3-prévenir le procureur

EXEMPLE 2

- Une femme de 40 ans, séparée du père de ses deux enfants
- Celui-ci lui a dit la veille : « je laisse passer du temps mais après je vous éliminerai tous les trois »
- Elle ne veut pas porter plainte
- Que doit faire le médecin ?

EXEMPLE 2

- Examen de la mère et des enfants
- Saisir la CRIP et le procureur

EXEMPLE 3

- Une femme de 40 ans, mariée depuis 20 ans, consulte pour changement de stérilet
- Le médecin constate des écchymoses des cuisses, des bras, et des dermabrasions sur la poitrine
- « je suis tombée dans l'escalier »
- Après insistance du médecin , elle déclare : « oui c'est vrai il me frappe mais c'est de ma faute, c'est juste quand j'ai mal rangé la cuisine ; je ne veux pas porter plainte »
- Le soir, la sœur de cette femme appelle le médecin pour faire part de ses inquiétudes
- Que doit faire le médecin?

EXEMPLE 3 : DÉBAT

- D’après la légiste, il n’y a pas de danger immédiat
- Donc, seule la sœur peut déposer une plainte
- L’assemblée n’était pas unanime sur cette notion de danger immédiat…
- La moitié d’entre nous a choisi de saisir le procureur

EXEMPLE 4

Patiente âgée de 42 ans

Schizophrène et sous Méthadone

Consulte pour douleurs pelviennes chroniques

Vous dit avoir été victime d'attouchements, le présumé coupable étant votre associé !

Que faites-vous?

VIOLENCES CONTRE LES MEDECINS

- 18000 signalements en 2024

- 30/100 d’augmentation entre 2022 et 2023